

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE
MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017, À 18 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL
DE LA MRC DES APPALACHES
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Binet	Adstock
Mme Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
Mme Jacynthe Patry	Disraeli Paroisse
M. Jacques Lessard	Disraeli Ville
M. Kaven Mathieu	East Broughton
M. Jean François Hamel	Irlande
M. Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M. Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M. Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M. Denis Fortier	Saint-Fortunat
M. Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M. Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M. Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M. Gaston Nadeau	Saint-Joseph-de-Coleraine
M. Jacques Laprise	Saint-Julien
Mme France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M. Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M. Paul Vachon	Kinnear's Mills

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinneear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2017-11-7978

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017
4. Période de questions
5. Demandes de rencontre
6. Correspondance
7. Gestion financière et administrative
 - 7.1. TACA - Proposition
 - 7.2. CATTARA
 - 7.3. Assemblée des MRC
 - 7.4. Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif
 - 7.5. Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des fêtes
 - 7.6. Renouvellement entente – Gagné Vézina Avocats
 - 7.7. Rendez-vous régional en patrimoine bâti
8. Aménagement du territoire
 - 8.1. Adoption de règlements de modification du schéma d'aménagement révisé
 - 8.1.1. Projet de règlement 177
 - 8.1.1.1. Formation de la commission
 - 8.1.1.2. Avis public- Assemblée publique de consultation
 - 8.1.2. Projet de règlement 178
 - 8.1.2.1. Formation de la commission
 - 8.1.2.2. Avis public – Assemblée publique de consultation
 - 8.1.3. Entrée en vigueur règlement 176

- 8.1.3.1. Adoption de la résolution qui indique la nature des modifications
- 8.1.3.2. Avis public
- 8.2. Demandes à des fins autres qu'agricoles
 - 8.2.1. Recommandation dossier Ste-Clotilde-de-Beauce
- 9. Développement économique
 - 9.1. Reddition de compte – PNR3
 - 9.2. Nominations aux tables sectorielles de la SDERT
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Prochaine réunion du Conseil des maires
- 12. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017

CM-2017-11-7979

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

5 DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune demande de rencontre

6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour

7 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 TACA - Proposition

CM-2017-11-7980

Attendu qu'une demande de financement de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) pour les 3 prochaines années, est déposée à l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches,

Attendu que pour la MRC des Appalaches, la contribution suivante est demandée :

Années	Contributions
2018-2019	6300\$
2019-2020	6615\$
2020-2021	6946\$

Soit un montant total de 19 861\$ pour les 3 ans.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement :

Que la MRC accepte de financer sur une période de 3 ans la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches selon les montants demandés, et que ce montant soit pris à même le Fonds de développement des territoires. Que cette décision soit conditionnelle à l'acceptation du financement de la Table Agroalimentaire par l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches.

Adopté

7.2 CATTARA

CM-2017-11-7981

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appuie les organismes le Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région des Appalaches (CATTARA) et *Se parler...d'Hommes à Hommes inc.* dans leur campagne (2017-2018) de sensibilisation au harcèlement psychologique en milieu de travail intitulée « Le harcèlement psychologique c'est hors la loi ! ».

Adopté

7.3 Assemblée des MRC

CM-2017-11-7982

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'autoriser le préfet et la directrice générale à participer à l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités, qui aura lieu les 29 et 30 novembre prochain, à Québec, à défrayer leurs coûts d'inscription et à leur rembourser leurs frais de déplacement selon la politique en vigueur à la MRC.

Adopté

7.4 Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif

CM-2017-11-7983

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de fixer à 19 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Conseil de la MRC qui auront lieu, en 2018, les mercredis soirs suivants au 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, à savoir :

- le 17 janvier,
- le 14 février,
- le 14 mars,
- le 11 avril,
- le 9 mai,
- le 13 juin,
- le 11 juillet,
- le 12 septembre,
- le 10 octobre,
- le 21 novembre,
- le 28 novembre.

Il est également résolu de fixer à 13 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Comité administratif 2018, les mercredis après-midi suivants, à savoir :

- le 7 février,
- le 7 mars,
- le 4 avril,
- le 2 mai,
- le 6 juin,
- le 4 juillet,
- le 5 septembre,
- le 3 octobre,
- le 7 novembre.

Adopté

7.5 Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes

CM-2017-11-7984

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement que les bureaux de la MRC seront fermés durant la période des fêtes du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.

Adopté

7.6 Renouvellement entente – Gagné Vézina Avocats

CM-2017-11-7985

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'accepter le renouvellement de l'entente de services professionnels de Gagné Vézina, avocats, pour l'année 2018, au coût de 6,750.00\$ taxes et déboursés en sus, le tout payable en 12 versements égaux.

Adopté

7.7 Rendez-vous régional en patrimoine bâti

La directrice générale informe les élus concernant le Rendez-vous régional en patrimoine bâti qui aura lieu le 25 novembre prochain dans la municipalité d'Adstock, secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Adoption de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé

8.1.1 Projet de règlement 177

8.1.1.1 Formation de la commission

CM-2017-11-7986

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de nommer Messieurs Marc-Alexandre Brousseau, Gaston Nadeau et Guy Roy pour former, en compagnie de Monsieur Paul Vachon maire de Kinnear's Mills et préfet de la MRC, la Commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux de toutes assemblées publiques sur le projet de règlement 177.

Adopté

8.1.1.2 Avis public – Assemblée publique de consultation

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 177 par sa résolution CM-2017-10-7959, à la séance du 11 octobre 2017, tiendra une assemblée publique de consultation :

Mardi le 12 décembre 2017 à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC des Appalaches, Édifice Appalaches, 2^e étage, 233 boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et sur le règlement de zonage de la municipalité d'Adstock.

Une copie du projet de règlement 177 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches ainsi qu'au bureau de la MRC, 233, boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines aux heures régulières de bureau.

• Résumé du projet de règlement 177

Le projet de règlement 177 a pour objets de :

- Diminuer la superficie de l'affectation « Pôle récréotouristique du Mont Adstock » qui passera de 770 hectares à 696 hectares;
- Modifier les limites de la « Zone récréotouristique de réserve » et de la « Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale » qui auront respectivement 287 hectares et 211 hectares,

- Diviser la « Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale » en deux nouvelles zones soit :
 - A) Une « Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale prioritaire » de 71 hectares qui permettra la réalisation du projet de développement « Domaine Escapad »;
 - B) Une « Zone d'activités récréotouristique à prédominance commerciale secondaire » d'environ 139 hectares qui conserve les mêmes usages autorisés que ceux permis dans la « Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale » actuelle.

8.1.2 Projet de règlement 178

8.1.2.1 Formation de la commission

CM-2017-11-7987

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer Messieurs Marc-Alexandre Brousseau, Gaston Nadeau et Guy Roy pour former, en compagnie de Monsieur Paul Vachon, maire de Kinnear's Mills et préfet de la MRC, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer à la directrice générale et secrétaire trésorière de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux de toutes assemblées publiques sur le projet de règlement 178.

Adopté

8.1.2.2 Avis public – Assemblée publique de consultation

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 178 par sa résolution CM-2017-10-7962, à la séance du 11 octobre 2017, tiendra une assemblée publique de consultation :

Le 12 décembre 2017 à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC des Appalaches, Édifice Appalaches, 2^e étage, 233 boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et sur le règlement de zonage de la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Une copie du projet de règlement 178 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches.

Résumé du projet de règlement 178

Le projet de règlement 178 a pour objet de modifier l'article 7.1 du document complémentaire du schéma d'aménagement en identifiant le territoire application des normes relatives au contrôle du déboisement au territoire de la municipalité de la Paroisse de Disraeli. Les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée s'appliqueront à l'intérieur de toutes les aires d'affectations à l'exclusion des affectations de villégiature pour lesquelles la municipalité pourrait adopter des mesures spécifiques

8.1.3 Entrée en vigueur règlement 176

8.1.3.1 Adoption de la résolution qui indique la nature des modifications

CM-2017-11-7988

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 176 en date du 16 octobre 2017 ;

Considérant les dispositions de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Thetford Mines et la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton devront apporter à leurs réglementations d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 176 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi au document adopté lors de la séance du Conseil de la MRC du 14 juin 2017, en vertu de la résolution numéro CM-2017-06-7901.

Adopté

8.1.3.2 Avis public

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le règlement 176 est entré en vigueur le 16 octobre 2017.

Le règlement 176 a pour objets :

- 1^e De modifier les limites des aires d'affectations « Récréo-minière » et « Industrielle » dans le secteur de la Rue du Passage et de la Rue Bennett Ouest dans la ville de Thetford Mines;
- 2^e De rectifier des limites d'une aire d'affectation « Forestière » et d'une aire d'affectation « Agro-forestières de type 2 » sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

8.2 Demandes à des fins autres qu'agricoles

8.2.1 Recommandation dossier 417534 - Ste-Clotilde-de-Beauce

CM-2017-11-7989

Dossier de la CPTAQ 417534
Demandeur Société en commandite Gaz Métro
Municipalité Sainte-Clotilde-de-Beauce
Lots 5040902-P, 5040903-P, 5040922-P,
5040927-P, 5040957-P, 5040959-P,
5040969-P, 5040970-P, 5040985-P,
5040986-P, 5040987-P, 5040989-P,
5040995-P, 5040998-P, 5040999-P,
5041000-P, 5041030-P, 5041373-P,
5041376-P, 5041455-P, 5041854-P,
5041855-P, 5041856-P, 5041913-P
Cadastre du Québec
Superficie visée Non précisée

ATTENDU que Gaz Métro demande une autorisation à des fins autres qu'agricole auprès de la CPTAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC ;

ATTENDU que la demande concerne l'installation d'une conduite de gaz naturel sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce ;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder au prolongement de conduites de gaz naturel afin de desservir le territoire de Sainte-Clotilde-de-Beauce ;

ATTENDU que des lots situés le long du trajet sont localisés en zone agricole et qu'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ ;

ATTENDU qu'il est impossible d'éviter la zone agricole pour prolonger le réseau de conduite sur le territoire de la municipalité de sainte-Clotilde-de-Beauce ;

ATTENDU que le tracé suit principalement l'emprise du chemin public afin de réduire au minimum l'impact sur le milieu agricole et le milieu naturel ;

ATTENDU qu'afin de réduire au minimum ces impacts, les servitudes permanentes projetées en milieu agricole et les aires de travail temporaire en milieu agricole doivent obligatoirement être établies afin de permettre l'installation conforme de la conduite sous les cours d'eau, les chemins de fer et pour la construction de poste de détente et de vannes ;

ATTENDU que le trajet de la conduite de gaz naturel se situe dans des affectations agricoles dynamiques, agricoles, agroforestière de type 1 et 2 ainsi que dans le périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU que l'implantation d'une conduite de gaz et les équipements afférents sont considérés comme un service d'utilité publique et que ce type d'usage est permis dans les aires d'affectations identifiées précédemment ;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

ATTENDU que la MRC juge que le projet répond positivement à l'ensemble des critères de l'article 62 de la LPTAAQ ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole formulée par Gaz Métro au dossier 417534;

La MRC donne un avis que la demande d'autorisation du dossier identifiée au dossier 417534 est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Renonciation de délai :

Dans le cadre du dossier 417534 de la Commission de protection du territoire agricole visant l'installation, d'une conduite de gaz naturel, la MRC des Appalaches renonce, par la présente, au délai de 30 jours prévu par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) pour émettre des observations suite à l'orientation préliminaire à être émise par la CPTAQ dans ce dossier. Cette renonciation est cependant conditionnelle à l'émission d'une orientation préliminaire positive.

Adopté

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Reddition de compte – PNR3

CM-2017-11-7990

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter la reddition de compte du PNR3 (Politique nationale de la ruralité 3) pour l'année financière 2015-2016. Cette dernière sera transmise au MAMOT.

Adopté

9.2 Nominations aux tables sectorielles de la SDERT

CM-2017-11-7991

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'entériner la nomination des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford désignés par les représentants de leur table sectorielle respective, à savoir :

- ⇒ Mme Lucie Rouleau, pour la Table sectorielle Chambres de commerce;
- ⇒ Mme Guylaine Beaunoyer, pour la Table sectorielle Jeunes;
- ⇒ M. Martin Cloutier, pour la Table sectorielle Communautaire;
- ⇒ M. Alain Laflamme, pour la Table sectorielle Entrepreneurs;

Adopté

10 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ce mois-ci.

11 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 22 novembre 2017.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2017-11-7992

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

Adopté

**PAUL VACHON
PRÉFET**

**MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**